En ajoutant à ce chiffre les 680,000 hommes de la partie européenne de Constantinople, on arrive à un total de 4,975,803. Dans ces 5 millions d'habitants, les raïas représentent 57 pour 100 et les mahométans 37 pour 100. Au point de vue de la densité de la population, les vilayets se présentent dans l'ordre suivant :

Constantinople et son territoire, 14,782 par mille carré.

Vilayet	d'Andrinople,	2,168	par mille carré.
—	de Janina,	2,153	— —
—	de Salonique,	1,227	— —
—	de Bosnie,	1,095	— —
—	de Monastir,	1,015	— —
—	du Danube,	960	— —

Dans les totaux ci-dessus ne sont pas compris les pays tributaires. En ajoutant ces pays, le chiffre total de la population de la Turquie d'Europe est d'environ 18 millions. D'autre part, la population de la Turquie d'Asie est évaluée à 16 millions, celle des possessions turques d'Afrique à 5 millions, ce qui donne en tout 39 millions. Mais nous avons à peine besoin de dire que ces chiffres sont extrêmement aventurés. Les statistiques turques ne divisent pas les populations de l'empire par races; mais les Russes prétendent qu'il existe en Turquie 5,500,000 Slaves. Au point de vue religieux, on compte près de 19 millions de musulmans, environ 9,500,000 chrétiens et 150,000 israélites.

— *Gouvernement et administration*. Le firman impérial du 14 décembre 1875 prononçait la séparation absolue du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire; il transportait aux juges civils toutes les affaires précédemment dévolues aux tribunaux religieux. Il décidait que les sujets ottomans, sans distinction de culte, seraient tous appelés à élire leurs juges à tous les degrés. La réforme civile n'est pas moins profonde que la réforme judiciaire. L'impôt sera désormais proportionnel. Le quart supplémentaire de la dîme est supprimé. Aucune partie de l'impôt ne sera plus désormais perçue par la police. Les percepteurs seront élus par la population, sans distinction de culte. Le droit de propriété sera le même pour tous. La liberté des cultes est reconnue. Les fonctions publiques sont également accessibles à tous. L'exonération militaire reste obligatoire pour les sujets non musulmans, mais de vingt-six à quarante ans seulement, non plus, comme autrefois, durant toute leur vie; les infirmes sont exemptés de cet impôt. Le droit de tester appartient à tous. Pour l'application de toutes ces réformes, il fut créé un conseil exécutif permanent, présidé par le grand vizir et comprenant tous les ministres en fonction, un nombre indéterminé de dignitaires et de hauts fonctionnaires, un secrétaire général. Les membres permanents du conseil devaient se réunir tous les jours. Un comité de contrôle, pour le fonctionnement permanent du service dans les provinces, était annexé au conseil; ce comité, outre la surveillance des réformes accomplies, avait le droit d'en proposer de nouvelles.

Pendant que la Turquie accomplissait ces réformes, non par goût, assurément, mais par nécessité, les gouvernements européens, conduits, comme dans toutes les négociations qui ont abouti à la guerre d'Orient, par la diplomatie russe, s'obstinaient à réclamer d'autres réformes moins radicales, mais qui seraient placées sous leur garantie collective. Le gouvernement ottoman, avec une fierté qu'on n'aurait guère attendue de lui, repoussait cette ingérence étrangère dans ses propres affaires administratives et faisait connaître d'autres projets de réformes qu'il se déclarait prêt à appliquer sans retard : Division de la police générale en quatre grands services : 1° services et attributions de la police proprement dite; 2° perception de l'impôt par des agents choisis dans la population ottomane, sans distinction de culte; 3° surveillance de sûreté par des agents choisis de même; 4° service des huissiers des tribunaux rempli par d'autres agents choisis de la même façon. Les arrestations ne pourront plus être opérées que sur l'avis d'une commission de trois membres, annexée à chaque commissariat de police dans chaque chef-lieu administratif. Tous ces projets de réformes reçurent un commencement d'exécution par l'envoi dans chaque vilayet d'un commissaire spécial chargé d'en surveiller l'application. Un iradé du 5 janvier 1876 régla comme il suit les conditions de l'électorat et de l'éligibilité pour les fonctions de juge dans les tribunaux de tous les degrés : « Sont électeurs du premier degré tous les habitants âgés de vingt ans au moins et payant l'impôt. Peuvent être électeurs du second degré tous les électeurs du premier âgés de vingt-cinq ans au moins, n'ayant subi aucune condamnation pour crime et n'ayant aucune attache personnelle avec le candidat. Sont éligibles tous les électeurs du second degré, instruits et âgés d'au moins trente ans. Les villages et quartiers dépendant d'un caza réunissant 200 maisons au moins formeront, au moment d'une élection, un collége électoral. Chacun de ces colléges et chacun des arrondissements du chef-lieu des cazas désigneront deux électeurs, et tous ces électeurs du second degré se réuniront au chef-lieu pour procéder à l'élection d'un nombre de membres égal au double de celui qui est fixé pour le tribunal civil et le conseil administratif du caza. L'administration choisira parmi ces élus les membres des conseils judiciaires et administratifs. Immédiatement après l'élection des cazas, les élus se réuniront au chef-lieu du sangiac dont ils relèvent ou y enverront des délégués pour procéder, en dehors de toute influence et de toute ingérence de l'autorité, à l'élection d'un nombre de membres double de celui qui est fixé pour former les tribunaux des sangiacs, et, sur ce nombre, le gouverneur désignera les membres du tribunal. Les membres élus par les sangiacs se rendront aux chefs-lieux des vilayets et procéderont, en dehors de toute ingérence et influence de l'autorité, à l'élection d'un nombre de membres double de celui qui est fixé pour former la cour d'appel et le conseil administratif, et le gouverneur désignera, parmi ces élus, les membres de la cour. Tous les éligibles pourront être élus en dehors de la circonscription dans laquelle ils sont électeurs. Dans les conseils judiciaires des cazas, actuellement composés de trois membres, ce nombre sera porté à quatre et comprendra deux musulmans et deux non-musulmans. »

Restait la constitution; car Midhat-Pacha, qui ne doutait plus de rien, avait résolu de faire de la Sublime Porte un gouvernement constitutionnel. Le projet de constitution avait soulevé bien des craintes, des colères et des doutes. La fermentation produite par les réformes réalisées et, plus encore, par les réformes projetées avait produit à Constantinople une telle agitation, que le gouvernement, par un procédé très-peu constitutionnel assurément, jugea nécessaire d'interdire toute discussion publique ou privée, dans les assemblées, les conciliabules et les journaux, sur la constitution et les réformes. La même note qui faisait connaître cette interdiction contenait, contre les coupables, les menaces les plus terribles et avertissait que la police était partout apostée pour surveiller et appréhender les délinquants. Ce singulier avis fit croire, tout naturellement, que le projet de constitution était définitivement abandonné; il n'en était rien, cependant : une nouvelle note, celle-ci adressée aux ambassadeurs des puissances, annonça l'intention du sultan de convoquer désormais chaque année, à Constantinople, un sénat nommé par l'Etat et une assemblée élue par les habitants de la capitale et des vilayets et chargée de voter les lois, le budget et les impôts. « L'organisation de l'administration des provinces, est-il dit dans ce document, marchera de pair avec celle des autorités placées au centre. La nouvelle loi y relative assurera l'exécution de tout ce qui se trouve actuellement dans la loi des vilayets, en étendant dans une large mesure le droit d'élection, et comprendra en même temps les réformes pratiques qu'on aurait voulu voir introduire dans les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine. En même temps qu'elle sauvegardera les intérêts de chaque province, elle servira de fondement à tout l'édifice gouvernemental. »

L'élection des députés devait être faite par tous les sujets de l'empire, selon les dispositions d'une loi électorale spéciale; mais, pour la première année seulement, les élections de la Chambre seraient faites par les conseils administratifs des chefs-lieux des vilayets, des sangiacs et des cazas, ce qui équivaut, d'après l'origine de ces conseils, à une élection populaire à trois degrés. Les conditions d'éligibilité sont : jouir de la confiance et de l'estime publiques, posséder des principes de la langue officielle, être âgé de vingt-cinq ans au moins, jouir de tous ses droits civils et politiques, payer l'impôt comme propriétaire; les bulletins de vote seront signés par les électeurs.

A part quelques articles qui revêtent une teinte orientale assez prononcée, on doit trouver que le déguisement européen adopté par le gouvernement turc était assez complet; mais ce n'était qu'un déguisement qui, en réalité, ne devait modifier en rien les mœurs du peuple, les allures et les habitudes des gouvernants.

— *Finances*. Si la réforme administrative a paru difficile en Turquie, si plusieurs ont même affirmé et affirment qu'elle y est impossible, que dire de la réforme financière? Tout manque, dans le pays, pour réaliser un état prospère des finances : les ressources, d'abord, qui ne peuvent être assurées que par une sage répartition et une perception rigoureusement attentive de l'impôt; l'économie, ensuite, qui consiste surtout dans la sage proportion des recettes et des dépenses; le contrôle, enfin, si nécessaire et si peu compatible avec l'apathie orientale. Longtemps la Turquie, pour combler les immenses déficits dus à la négligence de ses agents de perception et aux gaspillages de ses administrateurs, n'a connu que le système des prodigues : se libérer d'emprunts onéreux par des emprunts plus onéreux encore. Enfin, en 1875, le mal était devenu si grand, si intolérable, le péril si imminent, que le gouvernement dut se résoudre à une mesure extrême : la banqueroute déguisée; il décida que tous les créanciers de la Porte prêteraient pendant cinq ans à cet Etat la moitié de l'argent qu'il leur devait. C'est ce que, dans une circulaire adressée aux représentants étrangers, le gouvernement turc appelait, dans un langage ingénieux presque jusqu'au sublime, « demander à ses créanciers eux-mêmes, c'est-à-dire à la classe la plus intéressée, les moyens de restaurer les finances de l'empire. » Malheureusement, les créanciers ne sentirent pas bien vivement l'intérêt si grand qu'ils pouvaient avoir à « restaurer eux-mêmes, » c'est-à-dire à leurs frais, les finances de l'empire. Les obligataires anglais, représentés par M. Hamond, n'acceptèrent les conditions turques qu'avec quelques restrictions, et les obligataires français, sur un rapport de M. Bourée, les rejetèrent complétement. Le gouvernement, prenant texte de ces dissentiments, en argua l'impossibilité de payer le coupon d'avril 1876 et le remit au mois de juillet; c'était une façon très-efficace de faire intervenir ses créanciers dans la restauration des finances de l'empire. Telle était la situation en 1876; on pense si la guerre désastreuse avec la Russie, survenue en 1877, a pu l'améliorer. Au moment où nous écrivons (1878), il ne s'agit nullement de payer quoi que ce soit aux nombreux créanciers de la Porte. La dette turque ne se cote plus à la Bourse; elle est tombée au-dessous de rien, et les obligations de 1873 sont à 27 fr. 25.

— *Cultes*. Nous avons dit que, sur une population d'environ 39 millions d'habitants, on évaluait à 19 millions la population musulmane, à 9 millions 1/2 la population chrétienne, à 150,000 les israélites. Les musulmans, qui se divisent, du reste, en plusieurs sectes, sont loin d'être possédés aujourd'hui du fanatisme religieux qui les animait autrefois; la foi a faibli là comme partout, et nous avons vu qu'il a fallu une ordonnance de police pour rappeler les indifférents à la pratique de la prière publique. Il existe cependant, en Turquie, un parti qui s'attache avec acharnement aux pratiques et aux croyances d'autrefois : ce sont les cléricaux du pays; ils ont un journal, le *Bassiret*, qui est l'*Univers* ou le *Monde* de Constantinople, et le *Bassiret* explique la décadence de la Turquie par l'oubli coupable des prescriptions du *Chéri* (collection des traditions religieuses), comme l'*Univers* trouve la source de tous nos malheurs dans la violation du repos du dimanche.

Il ne faudrait pas croire, du reste, que les chrétiens d'Orient soient plus instruits, plus raisonnables, plus libéraux que les dévots musulmans; les étudiants arméniens, hassounistes ou autres, sont tout juste aussi ignorants, aussi superstitieux, aussi réactionnaires que les softas. On parle beaucoup, en Europe, des intérêts des chrétiens, de l'oppression des chrétiens, etc., et cela, de loin, a l'air de former une sorte de communauté dont il s'agirait de défendre les droits. En réalité, les chrétiens forment sept communions distinctes, dont chacune serait ravie d'abandonner aux Turcs les droits de sa voisine, à la condition de faire respecter les siens. L'Eglise grecque orthodoxe, l'Eglise bulgare, l'Eglise grégorienne, l'Eglise chaldéenne, l'Eglise syrienne, l'Eglise catholique et les Eglises protestantes se détestent peut-être plus entre elles qu'elles ne détestent les Turcs, et font volontiers alliance avec ceux-ci contre les dissidents. Ces diverses communions sont, du reste, très-inégalement représentées dans l'empire turc. L'Eglise gréco-russe, la plus nombreuse de toutes, compte environ 3,250,000 adhérents; l'Eglise bulgare en a 3,000,000; l'Eglise arménienne, 2,500,000; l'Eglise catholique, 670,000, dont la moitié seulement sont réellement soumis au pape, et les autres appartiennent à diverses sectes plus ou moins dissidentes : maronites, syriens unis, chaldéens unis, etc., tous reconnaissant d'une manière plus ou moins platonique l'autorité du saint-siége; les protestants sont très-peu nombreux, 5,000 environ.

De toutes ces communions, pour lesquelles, du reste, le gouvernement turc semble professer une indifférence tout à fait philosophique, ce sont peut-être les catholiques qui entretiennent les meilleurs rapports avec lui. Dans le différend survenu entre la Russie et la Porte, différend qui avait pour cause ou pour prétexte l'oppression des chrétiens par les Turcs, le pape Pie IX a pris ostensiblement parti pour les infidèles contre les Grecs schismatiques, ce qui ne laissait pas d'être piquant et justifiait bien ce que nous disions plus haut des haines qui divisent entre elles les communions chrétiennes. Le pape se montrait particulièrement reconnaissant de la décision de la Sublime Porte en faveur des hassounistes contre les arméniens récalcitrants, et l'on parlait même, à la fin de 1876, d'un projet de concordat entre le saint-siége et la Turquie, dont le principe était accepté par les deux gouvernements, et qui n'a été abandonné qu'à cause des événements de la guerre. En somme, le Vatican était en bien meilleurs termes avec les Turcs infidèles qu'avec les Russes schismatiques, les Allemands hérétiques, et surtout qu'avec les Italiens catholiques. Les principes absolus du dogme s'accommodent très-bien, à l'occasion, des tempéraments de la politique. Il suffit de savoir lire entre les lignes du *Chéri* et de la Bible.

— *Voies de communication*. Jusqu'ici, les administrateurs turcs semblent s'être posé cette question spécieuse : à quoi bon des chemins de fer dans un pays qui n'a pas de commerce? Et comme, d'autre part, il n'est plus possible de concevoir un commerce sérieux sans chemins de fer, le pays s'est endormi dans ce cercle vicieux. Voici, en effet, à quoi se réduisait, avant la guerre de 1877, le réseau ferré de la Turquie d'Europe :

	kilom.
Constantinople à Andrinople et Belova	570
Salonique à Mitrovitza	358
Roustchouk à Varna	224
Thernavoda à Kustendje	63
Tirnova à Yamboli	105
Bourgas à Dedeagatch-Kuleli	111
Banjaluka, Novi et Robertin	102
Total	1,533

C'est très-maigre, et les résultats obtenus n'ont pas encouragé le gouvernement ni les entrepreneurs à développer ce réseau si insuffisant. Les lignes de Constantinople à Andrinople, de Roustchouk à Varna et de Bourgas à Dedeagatch-Kuleli, les plus prospères de toutes, donnent, dans les meilleures années, 7,000 francs par kilomètre; celles de Thernavoda à Kustendje et de Salonique à Mitrovitza donnent 4,000 francs au plus, et celle de Banjaluka à Robertin ne dépasse pas 500 francs. Au fond, l'insuffisance même du réseau est la cause principale de cette situation précaire, car un chemin de fer ne peut absolument prospérer sans de larges débouchés; les chemins de fer turcs sont de grandes artères à qui les petits vaisseaux font défaut. Aussi, l'on pouvait prévoir, dans un avenir assez prochain, une ère de prospérité pour ce réseau, si la guerre avait laissé au gouvernement le temps de poursuivre le plan qu'il avait arrêté et qui comprenait les systèmes suivants : réseau du moyen Danube, joignant, d'une part, Belova et Sofia à Nisch et à Belgrade, de l'autre Pirot à Widdin; réseau de la Bosnie, reliant Sofia à Mitrovitza et Mitrovitza à Serajevo et à la Save; ligne du bas Danube, de Yamboli à Chumla (faite jusqu'à Tirnova); ligne de Pristina à Scutari d'Albanie ou de Salonique à Avlona, sur l'Adriatique.

En dehors de ces chemins de fer, la Turquie ne possède presque aucune voie de communication, car il est impossible de donner ce nom à ces affreux sentiers où la pioche n'a presque jamais passé, et qui ne sont marqués que par les profondes ornières tracées par les lourds chariots attelés de bœufs ou de buffles. Les seules routes dignes de ce nom se trouvent en Bulgarie et sont dues à la sage et active administration de Midhat-Pacha.

— *Histoire*. Sur les instances pressantes et réitérées de la Russie, les puissances européennes s'étaient décidées, à la fin de 1875, à soumettre à la Porte un plan de réformes qui leur avaient paru indispensables pour assurer, en Turquie, le sort des chrétiens, et accorder aux provinces insurgées ce qu'il y avait de juste dans leurs réclamations. Le gouvernement turc se montra dès lors animé d'une double pensée, dont il n'a guère dévié et qui semble difficilement attaquable au point de vue du droit international : adopter chez lui un programme de réformes bien plus larges que celui que l'Europe prétendait lui dicter, mais repousser toute ingérence étrangère dans l'application de ces réformes. C'est à ces intentions du gouvernement turc que répondit le firman du 15 décembre introduisant dans l'empire les réformes que nous avons déjà signalées. Le gouvernement turc avait-il l'intention sincère de mettre en pratique les réformes qu'il publiait? Ses ennemis le niaient, non sans raison peut-être, vu l'expérience du passé. Quoi qu'il en soit, les provinces insurgées, visiblement encouragées sous main, se gardèrent bien de désarmer. La Turquie n'en eut que plus d'empressement, au moins apparent, à réaliser les réformes qu'elle avait décrétées. Un conseil exécutif permanent fut institué dans ce but. La communication du programme Andrassy, approuvé par la Russie et l'Allemagne, qui eut lieu en ce moment (6 janvier 1876), n'entrava pas un instant la marche que la Porte s'était tracée. Une note circulaire de Rechid-Pacha (13 février) fit connaître que la Porte avait résolu d'avance l'application des réformes réclamées par le comte Andrassy. Presque en même temps, des commissaires spéciaux étaient délégués dans tous les vilayets, pour y procéder aux enquêtes nécessaires à l'application du firman des réformes. Le gouvernement turc avait d'autant plus de mérite à cette promptitude, que l'opinion publique, à Constantinople, condamnait sévèrement toutes ces innovations et commençait même à devenir menaçante. Mais le difficile était d'amener la Bosnie et l'Herzégovine à déposer les armes. Les réformes générales, appliquées indistinctement à toutes les parties de l'empire, ne paraissant pas suffisantes pour produire ce résultat, la Porte publia, le 9 février, un décret spécial aux provinces insurgées. Par ce décret, l'entière liberté des cultes est accordée aux deux provinces; les biens domaniaux en friche sont aliénés et vendus, avec des facilités de payement, aux familles nécessiteuses; la loi musulmane sur le transfert de la propriété est appliquée aux non-musulmans; deux commissions mixtes sont instituées dans les deux provinces, pour y veiller à l'application des réformes générales et des réformes spéciales aux deux provinces; une amnistie générale est accordée à tous les insurgés qui feront leur soumission. Une circulaire du grand vizir adressée aux gouverneurs généraux (21 février), pour leur recommander la stricte application des réformes indiquées dans le firman, vint compléter ces mesures.

Mais que pouvaient toutes les concessions possibles de la Porte contre le parti pris de ceux qui avaient résolu de faire sortir de l'insurrection herzégovienne la solution finale de la question d'Orient? On continuait donc à se battre dans le pays insurgé, et l'on y paraissait peu résolu à accepter l'amnistie offerte par la Porte. La lutte était vive, surtout autour de Niksich, que les insurgés tenaient étroitement bloqué, et que Moukhtar-Pacha avait vainement tenté de ravitailler (13-18 avril). Le Monténégro prenait part ostensiblement à l'insurrection par l'envoi de nombreux volontaires, et lorsque la Porte, exaspérée par cette attitude, menaçait d'envahir le Monténégro, les ambassadeurs européens s'empressaient de l'en détourner, par des conseils mêlés de menaces mal déguisées, et la Turquie devait se soumettre. La soumission était d'autant plus inévitable que, faute d'argent et de chefs, la Turquie se voyait sur le point de ne pouvoir continuer la lutte. Riza-Pacha, ministre de la guerre, qui avait eu le courage de révéler la vraie situation, se vit destituer et remplacer par Dervich-Pacha.

Dervich-Pacha, sentant bien que la principale difficulté de la situation ne résidait pas en Herzégovine et en Bosnie, s'empressa de diviser les forces turques en trois corps, destinés à surveiller à la fois le Monténégro, la Serbie et la Russie. Les états-majors de ces trois corps étaient établis à Scutari d'Albanie, à Nisch et à Varna. En même temps, le nouveau ministre fit décréter la levée en masse de tous les musulmans bosniaques et herzégoviniens, de dix-huit à soixante ans. Mais que pouvait tout cela contre la mauvaise volonté évidente des puissances?

Pour comble de malheur, un tragique accident vint justifier ces fâcheuses dispositions des gouvernements européens.

L'opinion publique, en Turquie, surexcitée par les événements, devenait menaçante pour les chrétiens. Des troubles, excités à Salonique par un accident assez vulgaire, aboutirent à l'assassinat des consuls de France et d'Allemagne. La Porte s'empressa d'offrir toutes les réparations possibles; mais le soin même qu'elle prit à éviter cette nouvelle complication avec les puissances, l'exécution publique de six assassins portèrent à son comble l'exaspération du fanatisme des populations, de sorte que la Turquie, impuissante déjà à réprimer la révolte de ses sujets chrétiens, se vit réduite à faire des préparatifs militaires contre ses sujets musulmans. L'exaltation des provinces éloignées était redoutable; celle qui allait se produire à Constantinople pouvait amener une catastrophe immédiate. Les manifestations turbulentes des softas commencèrent. Un massacre général des chrétiens semblait imminent. Pour cette fois, cependant, les manifestants se bornèrent à réclamer la destitution du grand vizir et du cheik-ul-islam, que le sultan (fait presque unique dans l'histoire de la Turquie) se vit contraint de leur accorder. Mais le remplacement du grand vizir Mahmoud-Pacha par Ruchdi-Pacha (12 mai) ne satisfaisait pas les softas qui, enivrés par une première victoire, paraissaient viser à une révolution et demeuraient en armes, en attendant.

C'est dans ces circonstances dangereuses que Midhat-Pacha arriva au pouvoir. Midhat-Pacha était un homme d'une incontestable valeur, mais qui peut-être arrivait avant son heure. La Turquie ne semblait pas mûre pour les réformes qu'il avait rêvées. Un nouvel et terrible embarras allait, du reste, se produire dès le début de son administration. Le mémorandum de Berlin, résultat des délibérations des gouvernements des trois empires, fut communiqué à toutes les puissances. On y rappelait l'acceptation par le sultan du projet Andrassy, et l'on ajoutait que le sultan n'avait rien fait pour remplir les engagements qu'il avait contractés. Le prince Gortschakoff, rédacteur du mémorandum, affectait d'oublier que les réformes promises à la Bosnie et à l'Herzégovine étaient subordonnées à la pacification de ces provinces, pacification que la Turquie n'avait pu réaliser pour des raisons que le ministre russe n'ignorait probablement pas. Le mémorandum demandait ensuite (on pourrait dire imposait) un armistice de huit semaines, pendant lequel on négocierait la paix. Pendant l'armistice, les troupes turques, cantonnées dans les places fortes, abandonneraient le pays aux insurgés et leur livreraient une partie de leurs positions. Aux conditions de paix formulées dans la note Andrassy, on ajouterait celles que les insurgés eux-mêmes avaient formulées, notamment la reconstruction, aux frais de la Turquie, de toutes les maisons et de toutes les églises détruites pendant la guerre, la fourniture de subsistances aux habitants pendant une année entière! Les puissances signataires du mémorandum terminaient en déclarant que, si l'armistice n'aboutissait pas à la paix, elles auraient à prendre « des mesures efficaces. » L'Angleterre, cette fois, ne crut pas pouvoir aller aussi loin dans ses concessions à la Russie et refusa d'adhérer au mémorandum.

Mais nous avons dit que l'agitation ne s'apaisait pas à Constantinople; que les softas, peu satisfaits de la chute du ministère, visaient plus loin et plus haut. Le 29 mai, le grand vizir Méhémet-Ruchdi-Pacha, se sentant à bout de patience, se rendit avec les ministres de la guerre et de la marine auprès d'Abd-ul-Aziz, lui déclara que les caisses publiques étaient à sec et lui demanda de faire don à l'Etat d'une part des trésors enfouis dans son palais, et qui représentaient une bonne partie du capital des emprunts dont le gouvernement avait dû cesser de servir les intérêts. Le souverain refusa avec indignation de répondre à une demande si offensante. Le lendemain 30 mai, à six heures du matin, des salves d'artillerie annonçaient à Constantinople qu'Abd-ul-Aziz avait cessé de régner et que Mourad V lui avait succédé. Les libéraux turcs fondaient sur cet événement les plus belles espérances. On avait hésité un instant à désigner les véritables auteurs de ce coup d'Etat si lestement et si habilement conduit; mais un hatt impérial confirmant tous les ministres dans leurs fonctions ne laissa bientôt aucun doute à ce sujet. L'avénement de Mourad V eut le privilége singulier d'être bien accueilli de tout le monde : de ceux qui désiraient sincèrement la paix et qui pensaient que le nouveau sultan, libre de tout engagement, pourrait faire aux puissances des concessions devenues impossibles à Abd-ul-Aziz, et des insurgés eux-mêmes, qui pensaient pouvoir profiter des troubles inséparables d'un changement de règne. Un des premiers actes du gouvernement, après l'avénement de Mourad, fut une note adressée à ses commissaires en Bosnie et en Herzégovine, pour leur enjoindre de publier une amnistie en faveur de tous ceux qui auraient fait acte de soumission dans l'espace de six semaines, et d'accorder aux insurgés une suspension d'armes de même durée, avec réserve de l'approvisionnement de Niksich, qui pourrait avoir lieu malgré l'armistice (6 juin).

Un changement de souverain, presque de dynastie, sans changement de gouvernement, eût été une singulière nouveauté dans l'histoire. Le désaccord ne tarda pas à se produire dans le cabinet turc sur la difficile question de la constitution dont Midhat-Pacha, jusque-là ministre sans portefeuille, avait élaboré le plan. L'influence de Midhat dans les conseils du nouveau sultan devint tout à fait prépondérante. Des modifications dans le ministère paraissaient nécessaires; un assassin, officier mécontent, se chargea de les imposer au sultan, en frappant d'un coup de poignard le ministre de la guerre, Hussein-Avni-Pacha, puis celui des affaires étrangères, Rachid-Pacha (15 juin). Le bruit courut à Constantinople que la sultane validé avait mis l'arme aux mains du meurtrier.

La note du 6 juin, sans aboutir à un armistice régulier convenu entre les deux parties, avait produit une suspension d'armes, ou du moins un relâchement dans les hostilités, qui avait fait espérer la paix. Mais la Serbie, que la paix faite dans ces conditions eût laissée complétement en dehors des avantages offerts aux insurgés, avait hâte d'entrer en lutte et y entra de fait par une proclamation belliqueuse du prince Milan. Le gouvernement turc protesta par une déclaration adressée aux puissances. Un nouvel adversaire allait s'acharner après la Turquie, adversaire plus présomptueux que redoutable, et dont la Turquie eut assez facilement raison (v. SERBIE). Le Monténégro, qui s'était associé à l'aventure de la Serbie, montra plus de vitalité et sut contenir les efforts que les Turcs faisaient pour envahir son territoire; plus d'une fois même il leur fit subir de graves échecs (v. MONTÉNÉGRO). D'autre part, les intentions belliqueuses de la Russie devenaient de plus en plus évidentes, et la situation paraissait assez menaçante au gouvernement turc pour qu'il se crût obligé de réorganiser entièrement ses forces. Sous le commandement général d'Abd-ul-Kerim-Pacha, six grands corps d'armée furent créés : le 1er occupant la Bosnie et l'Herzégovine et commandé par Moukhtar-Pacha; le 2e opposé à l'armée serbe, sous le commandement de Dervich-Pacha; le 3e formé par la réunion des corps de Nisch et de Widdin et commandé par Achmed-Eyoub-Pacha; le 4e, commandé par Ahmed-Hamdy-Pacha et occupant Scutari et Podgoritza; le 5e en formation, sur le chemin de fer de Mitrowitza et ayant à sa tête Ali-Sahib-Pacha; le 6e enfin, destiné à réunir tous les corps francs, sous le commandement d'un Tcherkesse, Abdy-Pacha. La flottille du Danube, commandée par Kiridli-Hussein-Pacha, devait coopérer activement à la répression de l'insurrection. Malheureusement, pour entretenir toutes ces forces, la Turquie épuisée était contrainte de recourir au désastreux expédient du papier-monnaie. 67 millions et demi de cette monnaie plus que suspecte étaient émis à la fois (août 1876), en même temps que l'Etat engageait ses revenus futurs pour garantir des emprunts faits à des maisons de banque.

Cependant, les espérances fondées sur le sultan Mourad, au début de son règne, s'étaient rapidement évanouies; dix jours à peine après son installation sur le trône, le bruit courait qu'il était atteint d'une grave maladie; on disait bientôt après qu'il était complétement fou, et, le 31 août, un fetva du cheik-ul-islam le déposait et proclamait à sa place Abd-ul-Hamid II, second fils du sultan Abd-ul-Medjid. Y avait-il à toutes ces révolutions de palais des causes mystérieuses, comme le public s'obstinait à l'affirmer, ou la Turquie était-elle, dans ces cruelles circonstances, poursuivie par une sorte de fatalité? Nul peut-être ne pourra jamais le dire, car en Turquie les responsabilités politiques échappent presque toujours à la connaissance du public. Le hatt impérial qui annonça l'avénement du nouveau sultan montra que les tendances de Rudchi-Pacha, à l'exclusion de celles de Midhat-Pacha, allaient triompher dans le conseil. Dans cette pièce peu rassurante, il ne s'agit plus de réformes libérales, mais de retour aux prescriptions du *Chéri*, dont la mise en oubli est l'unique cause de tous les maux dont souffre l'empire (10 septembre). Les propositions de paix faites en même temps à la Serbie, et qui avaient pour point de départ la déposition du prince Milan, montrèrent surabondamment que le nouveau gouvernement turc était animé de dispositions peu conciliantes. Heureusement, l'intervention des puissances amena la Porte à des idées plus modérées. Par un mémorandum du 4 septembre, elle exposa les six points sur lesquels elle entendait insister pour traiter de la paix avec la Serbie : Investiture du prince Milan par le sultan, à Constantinople; réoccupation par les forces turques des quatre forteresses confiées, en 1832, à la garde du prince de Serbie; suppression des milices serbes et réduction de l'effectif à 10,000 hommes; destruction des forteresses élevées depuis peu; payement par la Serbie d'une indemnité à déterminer, ou de l'intérêt annuel du capital de cette indemnité; droit reconnu à la Porte de faire construire une voie ferrée de Belgrade à Nisch. Pour toutes ces conditions, la Porte s'en remettait entièrement à l'appréciation des puissances médiatrices. Pour le Monténégro, elle acceptait le *statu quo ante bellum*. L'Europe poursuivait sur cette base des négociations qui paraissaient devoir conduire à la paix, lorsqu'on apprit subitement que la Serbie, inspirée par on ne sait quel mauvais génie, avait rompu la trêve et attaqué les troupes ottomanes sur toute la ligne de la Morava. Les négociations se poursuivirent néanmoins. La trêve, du reste, continua à être observée entre la Turquie et le Monténégro. Plus tard, la Porte accepta de négocier sur la base du *statu quo* en Serbie; mais les puissances, l'Angleterre en tête, insistèrent sur un avantage territorial à accorder au Monténégro, sur des réformes à opérer en Bulgarie, sur l'autonomie administrative à reconnaître à la Bosnie et à l'Herzégovine. L'entente *a priori* paraissant impossible sur ces bases, l'Europe se borna à négocier un armistice de six semaines. Le gouvernement russe, décidé à n'accepter ni plus ni moins de six semaines de suspension d'armes, réussit à faire sienne la question de Serbie, transforma les négociations en conférences et fit aboutir celles-ci à une guerre épouvantable que nous avons racontée succinctement (v. RUSSIE, dans ce *Supplément*). Nous n'avons donc pas à revenir ici sur ces étranges événements, et, dans une période presque exclusivement remplie par la guerre, il ne nous reste plus qu'à recueillir les rares faits pacifiques qui peuvent offrir quelque intérêt.

La première séance préliminaire de la conférence de Constantinople eut lieu le 11 décembre, sous la présidence du général Ignatieff. Elle admit une importante rectification de frontière pour le Monténégro et décida que le territoire serbe serait entièrement évacué par les Turcs. Quelques jours après eut lieu, dans le ministère, un changement très-important : le grand vizir, ennemi de plus en plus déclaré des réformes, fut destitué et remplacé par Midhat-Pacha, partisan dévoué des mêmes réformes, mais adversaire déclaré des exigences de la Russie (19 décembre 1876). Midhat-Pacha fit procéder sans retard aux élections législatives. Le gouvernement turc, dans cette occasion, fit preuve d'une rare impartialité et ne fit rien pour peser sur les choix des électeurs.

Cependant, les conférences multipliées des plénipotentiaires européens accentuaient d'une façon assez inattendue les exigences de la Russie. Le gouvernement ottoman, ne voulant pas prendre sur lui seul le rejet de propositions inacceptables, qui prenaient le caractère d'un ultimatum, réunit un grand conseil composé de deux cents membres et lui soumit les propositions des puissances (18 janvier 1877). Elles furent repoussées par ce cri unanime des grands dignitaires de l'empire : « Plutôt la mort que le déshonneur! » Dans une dernière réunion des plénipotentiaires, Savfet-Pacha fit connaître la décision du grand conseil; la conférence se déclara dissoute, et les grandes puissances, en signe de rupture, rappelèrent leurs ambassadeurs de Constantinople.

Il est rare qu'un événement politique aussi décisif ne suscite pas, dans un gouvernement, des divergences d'opinion qui tendent à le désagréger; à Constantinople, les bouleversements et les renversements des ministères sont, en outre, provoqués souvent par de simples intrigues de palais, que les plus graves dangers de la patrie sont impuissants à arrêter. Il serait peu facile de dire à laquelle de ces deux causes il faut attribuer le remaniement ministériel qui eut lieu le 1er février, et plus difficile encore d'expliquer par un motif honnête la destitution et l'exil de Midhat-Pacha et son remplacement par Edhem-Pacha (5 février). A quelque point de vue qu'on se fût placé pour juger cet homme, il fallait bien prévoir que sa disgrâce serait considérée comme une condamnation des réformes qu'il avait fait adopter, comme un triomphe de la vieille Turquie. Le hatt impérial qui, en annonçant la nomination du nouveau grand vizir, faisait connaître de nouveaux projets de réforme, fut incapable d'affaiblir cette impression.

Cependant, le parlement, dont la première réunion, annoncée pour le 1er mars, avait été ajournée, s'était réuni le 19 mars, et sa première séance avait été ouverte par un discours du trône, qui faisait connaître, sans trop de ménagement, les plaies de l'empire, recommandait l'amélioration des finances, se félicitait de la paix séparée qu'on venait de signer avec la Serbie, annonçait les négociations engagées avec le Monténégro. La bonne tenue des Chambres, la régularité de leurs délibérations, l'énergie contenue de leur patriotisme, l'éloquence même de quelques orateurs, étonnèrent tout le monde, même les partisans de la Turquie.

En même temps que la Chambre des députés mettait fin aux négociations avec le Monténégro, en refusant d'approuver une cession quelconque de territoire, le gouvernement détruisait tout espoir de paix par le refus d'accéder aux propositions du protocole de Londres, sorte d'ultimatum européen (10 avril 1877). Les hostilités recommençaient et la Russie, par son intervention, ouvrait une nouvelle phase de la question d'Orient.

Une vive agitation se produisit alors à Constantinople. Les premiers revers signalés en Asie portèrent l'excitation à son comble. Les partisans de Midhat-Pacha, les softas, tous les ennemis du grand vizir s'agitèrent à la fois. Le gouvernement dut recourir aux grands moyens : proclamation de l'état de siége, menace du conseil de guerre contre tous ceux qui oseraient s'occuper en public, et même dans les lieux privés, de questions politiques ou de nouvelles du théâtre de la guerre. Ce retour complet aux errements des gouvernements autocratiques ne laissa pas de soulever des protestations dans l'Assemblée des représentants qui, il fallut bien le reconnaître, remplissait sa tâche avec une aptitude et un zèle tout à fait imprévus. La voix du Parlement et celle de l'opinion publique, que l'on avait essayé d'étouffer, finirent cependant par se faire entendre : Savfet-Pacha, ministre des affaires étrangères, fut remplacé le 18 juillet par Aarifi-Pacha, qui ne conserva le pouvoir que jusqu'au 31 juillet et céda lui-même la place à Server-Pacha. Abd-ul-Kerim-Pacha, généralissime des forces turques, d'une incapacité notoire, fut remplacé par Osman-Pacha, recommandé par de récents succès, et Mahmoud-Damat-Pacha, beau-frère du sultan, l'auteur présumé de la disgrâce de Midhat-Pacha, dut lui-même résigner son titre de ministre de la guerre, tout en restant grand maître de l'artillerie (27 août). Rédif-Pacha, à qui l'opinion publique reprochait les atrocités commises par les Turcs en Bulgarie, fut destitué à son tour (31 août) et traduit, avec Abd-ul-Kerim et plusieurs autres généraux, devant une cour martiale, puis interné à Lemnos jusqu'à la conclusion de la paix.

Mais, après cet effort du gouvernement, un découragement visible se produisit. L'ère des revers irrémédiables était commencée pour la Turquie. On commençait à parler de paix dans les conseils du sultan, et l'opinion publique, de plus en plus surexcitée, semblait prête à une révolution. Des bruits sinistres circulaient; on disait que trente partisans, amis ou serviteurs de l'ex-sultan Mourad, qui n'aurait pas été aussi fou qu'on l'avait dit, ayant conspiré sa restauration, avaient été étranglés. Le gouvernement nia énergiquement ce mauvais cas et prétendit que les serviteurs de Mourad n'avaient pas été étranglés, mais congédiés. Plevna succombe (10 décembre), et c'est au milieu d'un abattement général que le sultan ouvre la nouvelle session du Parlement (13 décembre). La Turquie, en ce moment, était réduite à implorer la médiation des puissances. La Chambre, par sa réponse à l'adresse et par une série de votes très-énergiques, condamna absolument la conduite du gouvernement. Le grand vizir, le grand maître de l'artillerie, beau-frère du sultan, particulièrement visés, donnèrent leur démission.

Mais si les échecs de la Turquie avaient eu pour cause réelle l'incapacité de ces personnages, leur démission arrivait trop tard. La Turquie, écrasée, allait être réduite à subir l'armistice qui achevait de la désarmer, puis la désastreuse paix de San-Stefano. Plus tard, quand l'Angleterre, s'apercevant un peu tardivement des funestes conséquences de ses concessions à la politique moscovite, se décidait à défendre les Turcs malgré eux et forçait, pour ainsi dire, le détroit des Dardanelles, la Porte, entièrement aux mains de son ennemi, se voyait elle-